

# Matériel obligatoire pour l'organisation des concours

## 2 bateaux à moteurs

Avec moteurs d'au moins 6CV  
pour le travail en mer

+ Armement de sécurité  
obligatoire

(gilets, écope, ancre, gaffe, longe  
de 10m avec un mousqueton à  
chaque extrémité)



## Un mannequin



20kg sec

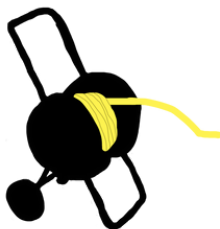
## Des apportables flottants



## Des bouts d'1m et diamètre compris entre 10mm et 20mm



## Un cordage flottant de 50m de longueur minimum et de diamètre compris entre 10mm et 20mm



## Un gilet de sauvetage taille adulte



## Une bouée couronnée et homologuée



## Une planche à voile ou un Paddle\*

Précisions : planche à voile sans  
gréement ; la planche doit  
supporter le poids du plongeur  
sans couler même partiellement

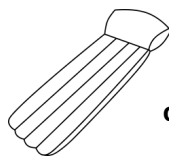


ou



## Un matelas pneumatique ou un Paddle\*

Précisions : un 2ème matelas est  
fortement recommandé en cas  
de crevaison



ou



## 8 cônes

Pour le travail au sol



\* Le paddle ne doit pas être équipé de sa quille et mesure 315 x 84 x 15 cm (10,4")



**Un concurrent portant un shorty doit  
obligatoirement porter un gilet de sauvetage.**

